

Communication médicale

Le 24 octobre 2005

Le traitement par l'interféron bêta durant la grossesse est associé à des avortements spontanés et à un faible taux de natalité

RÉSUMÉ

Des chercheurs de l'Hôpital pour enfants malades, de Toronto, ont rapporté que les femmes atteintes de sclérose en plaques (SP) traitées par l'interféron bêta présentaient un risque accru de subir un avortement spontané ou de donner naissance à un enfant de faible poids. Les résultats de l'étude ont été publiés dans le numéro de septembre de la revue *Neurology*. Ils montrent clairement que les femmes atteintes de SP qui deviennent enceintes pendant un traitement par l'interféron bêta devraient consulter leur médecin afin d'interrompre le traitement jusqu'à l'accouchement. De plus, les femmes traitées par l'interféron bêta qui souhaitent devenir enceintes doivent s'informer auprès de leur médecin du délai recommandé entre l'arrêt du médicament et le début de la grossesse.

DÉTAILS

Des chercheurs de l'Hôpital pour enfants malades, à Toronto, ont mené la première étude prospective contrôlée portant sur les effets de l'interféron bêta sur la reproduction, dans une maladie donnée. Les traitements par l'interféron bêta (Avonex^{MD}, Betaseron^{MD} et Rebif^{MD}) sont les plus couramment utilisés pour la SP cyclique (poussées-rémissions). Des recherches menées chez les animaux et des observations médicales réalisées chez les humains ont révélé que l'interféron bêta n'augmentait pas le risque de malformations congénitales, mais pouvait provoquer des avortements spontanés. Les renseignements sur les étiquettes des produits recommandent aux femmes de cesser le traitement par l'interféron bêta avant la grossesse ou dès qu'elles sont enceintes.

L'étude a été menée auprès de 46 femmes qui avaient communiqué avec les responsables du programme Motherisk, programme de recherche et de consultation de l'Hôpital pour enfants

malades, entre 1997 et 2004. Chez ces femmes, un total de 64 grossesses ont été suivies. Le groupe 1 était composé de 16 femmes (23 grossesses) traitées par l'interféron bêta, la plupart pour la SP. Le groupe 2 comptait 12 femmes (21 grossesses) qui avaient reçu de l'interféron bêta, surtout pour la SP, mais qui avaient cessé le traitement au moins un mois avant la conception. Le groupe 3 comprenait 18 femmes (20 grossesses) qui n'étaient pas atteintes de SP et qui ne recevaient pas d'interféron bêta.

L'équipe de chercheurs a découvert que l'utilisation continue de l'interféron bêta durant la grossesse entraînait une augmentation de 39 pour cent des avortements spontanés et de 30 pour cent des mortinaissances ainsi qu'une diminution du poids des nouveau-nés. Chez les mères traitées par l'interféron bêta, le poids moyen des nouveau-nés à la naissance était de 3 189 grammes (un peu plus de sept livres). Dans le groupe 2 (les femmes qui avaient cessé le traitement), le poids moyen à la naissance était de 3 498 grammes (sept livres et onze onces) et dans le groupe 3 (groupe témoin en bonne santé), le poids moyen était de 3 783 (huit livres et cinq onces).

« D'abord et avant tout, nous recommandons aux femmes atteintes de SP qui sont enceintes ou qui souhaitent le devenir d'en parler avec leur neurologue. L'arrêt du traitement par l'interféron bêta pendant la grossesse n'augmente pas nécessairement la survenue de poussées de SP, puisque la grossesse tend à réduire ce risque », affirme Dr Gideon Koren, chercheur principal de l'étude. Le Dr Koren est maître de recherches et directeur du programme Motherisk, à l'Hôpital pour enfants malades. Il est également professeur de pédiatrie, de pharmacologie, de pharmacie, de médecine et de génétique médicale à l'Université de Toronto.

En outre, les femmes traitées par l'interféron bêta qui envisagent une grossesse devraient s'informer auprès de leur médecin du délai recommandé entre l'arrêt du traitement et le début de la grossesse. Les chercheurs conseillent aussi aux femmes atteintes de SP de reprendre le traitement très vite après l'accouchement si elles n'ont pas l'intention d'allaiter.

Cote INFO-SP : 3.10.4.1.t

Service national de recherche

Service national des communications et des relations avec les gouvernements

Available in English.

Avis de non-responsabilité

La Société canadienne de la sclérose en plaques est un organisme de bienfaisance bénévole et indépendant. Elle n'approuve ni ne recommande aucun produit ou thérapie, mais renseigne sa clientèle afin que celle-ci puisse prendre des décisions éclairées.